

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer

Ecole nationale de l'aviation civile

Décision ENAC/DG n° 674 du 11 mai 2016

Modifiant la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 portant nomination
au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile
(*Texte non paru au journal officiel*)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe c) de l'article 1^{er} de la la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 susvisée est remplacé par le paragraphe suivant :

c) En qualité de représentants de départements de l'école, désignés par le directeur :

Titulaires

M. Alain SERRES
M. Mathy GONON
M. Thierry DE BASQUIAT

Suppléants

Mme Bertina HO-MOCK-QAI
M. Dominique VIDEAU
M. Jean-Pierre CONRAD

Article 2

Le paragraphe e) de l'article 1^{er} de la la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 susvisée est remplacé par le paragraphe suivant :

e) En qualité de représentant des élèves :

Titulaires

M. Arnaud COMBES
M. Florian BARBARIN
M. Raphaël CROUZIER

Suppléants

M. Hugo CLARKE-WING
M. Arthur BIBERIAN
Mme Ophélie GUET

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 11 mai 2016

Le directeur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Signé : Marc HOUALLA